

Note explicative sur les données à transmettre à la CRE dans le cadre de la surveillance de la cohérence des offres

Introduction

Le 30 mai 2024, la CRE a publié la délibération 2024-91 portant communication sur le contrôle de la cohérence des offres proposées par les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'article L. 131-2 du code de l'énergie dispose notamment que la CRE "surveille la cohérence des offres faites par [...] les fournisseurs, notamment vers les consommateurs finals, avec leurs contraintes économiques et techniques, le cas échéant leurs conditions d'approvisionnement par l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique". Cette « cohérence des offres » doit être entendue comme l'assurance que le prix des offres des fournisseurs reflète les conditions économiques auxquelles ils sont soumis pour fournir en énergie les clients concernés : conditions d'approvisionnement en commodités, couverture des risques, empilement des coûts (coûts d'acheminement, obligations réglementaires, coûts commerciaux, etc.).

La délibération présente les principes de cette surveillance ainsi que les modalités de la collecte des données de la CRE auprès des fournisseurs. Cette collecte concerne dans un premier temps les **offres de marché** à destination des **consommateurs résidentiels**, qu'elles soient **disponibles à la souscription ou sur des contrats en cours**. Deux modèles de fichiers ont ainsi été créés, l'un pour les offres d'électricité et l'autre pour les offres de gaz naturel pour permettre la remontée des données par les fournisseurs. Ces fichiers ont été créés par la CRE en tenant compte des remarques des fournisseurs.

Cette note a pour objectifs d'expliciter le contenu des fichiers et de guider les fournisseurs dans leurs remplissages et leur transmission.

Table des matières

1. Définitions.....	2
2. Présentation des onglets à remplir	3
2.1 Informations générales.....	3
2.2 Offre.....	3
2.3 Grille tarifaire.....	3
2.4 Synthèse	4
3. Mise en œuvre du remplissage systématique	5
4. Transmission des fichiers	7

1. Définitions

Classe d'offre : Il s'agit de la typologie d'offre (telle que définie dans les lignes directrices) et les sous-catégories associées. Le tableau ci-dessous dénombre 7 classes d'offres pour les offres d'électricité : typologie x sous-catégorie. Ces catégories sont alignées avec la typologie d'offre des lignes directrices (telle que définie dans la délibération 2024-135). On dénombre 8 classes d'offres pour les offres de gaz naturel, la typologie « Prix indexé référence de marché » étant déclinée en deux sous-catégories « indexé référence appro gaz de la CRE » et « autres références ».

Typologie	Sous-catégorie (électricité)	Sous-catégorie (gaz)	
Prix fixe	Offre à prix 100% fixe	Offre à prix 100% fixe	<i>"non révisable" : le prix du kWh et de l'abonnement sont fixes (HT) fixe sur le kWh et/ou indexé sur l'acheminement</i>
	Offre à prix semi-fixe	Offre à prix semi-fixe	
Prix indexé TRVE ou PRVG	Indexé évolution TRVE €/MWh	Indexé évolution PRVG €/MWh	<i>indexé produit marché de gros, produit issu d'obligation réglementaire (CEE, etc), produit de mécanisme de capacité...</i>
	Indexé évolution TRVE %	Indexé évolution PRVG %	
Prix indexé référence de marché	-	Indexé référence appro gaz de la CRE Autres références	
Offres à tarification dynamique	-	-	
Autres offres	-	-	

N.B. : Dans le tableau précédent, certaines typologies d'offres ne sont pas déclinées en sous-catégorie. Lorsque c'est le cas (indiqué par "-"), les offres seront confondues dans une seule classe d'offre.

Offre :

Nous considérons qu'une offre est définie comme **un prix** ayant une méthode de détermination et d'évolution distincte et s'appliquant sur **une période donnée**. Ainsi une offre indexée de x% sur le TRVE n'est pas la même offre qu'une indexée y% sur le TRVE et ce, même si elles ont le même nom commercial. De la même manière, une indexée x% sur 1 an sera une offre différente d'une indexée x% sur 2 ans.

Durée de garantie de détermination de prix : le nombre d'années pendant lesquelles le prix ou les modalités de sa détermination sont garantis (<1, 1, 2, 3...).

Statut : indique s'il s'agit d'une nouvelle offre disponible à la souscription (« Souscription »), d'une offre renouvelée à l'issue d'une fin de garantie de prix (« Renouvellement »), d'une offre en cours de contrat dont le prix évolue (« En cours de contrat »).

Profil de consommation :

- **Electricité :** les grilles tarifaires seront transmises pour 4 types de consommateurs. On considère 1 grille comme étant les prix pour l'ensemble des différents types de consommateurs. A 1 grille doit correspondre 1 ligne dans l'onglet 'Offre'.

Option	Puissance (kVA)
Base	6
	9
HP/HC	9
	12

- **Gaz naturel :** A l'exception des entreprises locales de distribution, les grilles tarifaires seront transmises pour 6 types de consommateurs. On considère 1 grille comme étant les prix pour l'ensemble des différents types de consommateurs. A une grille doit correspondre 1 ligne dans l'onglet 'Offre'.

Zones	Consommation Annualisée de Référence (CAR) en kWh
Paris	2000 13000
Lyon	2000 13000
Nice	2000 13000

2. Présentation des onglets à remplir

2.1 Informations générales

Cet onglet est à remplir **au début de chaque trimestre**, pour le trimestre qui vient de s'écouler. Lors de l'envoi des grilles pour le premier mois d'un trimestre T, il faudra remplir les données de cet onglet avec les dernières valeurs connues pour le trimestre T-1.

Ainsi cet onglet sera rempli :

- au mois de janvier pour le T4 de l'année précédente,
- au mois d'avril pour le T1,
- au mois de juillet pour le T2,
- au mois d'octobre pour le T3

2.2 Offre

Cet onglet est rempli et envoyé **tous les mois** entre le 15 du mois M et le 5 du mois suivant (M+1)

- pour les nouvelles offres (disponibles à la souscription) et ;
 - pour les offres en cours de contrat
 1. Qui permettent de couvrir au moins 90% en nombre de sites actifs de leur classe d'offre ;
- ➔ *Si un fournisseur possède 5 offres indexées sur une référence de marché et que les 4 ayant le plus grand nombre de clients couvrent plus de 90% du nombre total de clients de ces 5 offres, il est suffisant d'envoyer les nouvelles grilles de ces 4 offres.*
2. Et dont le prix a évolué au cours du mois (si le prix a évolué plusieurs fois depuis l'envoi précédent, la valeur remontée est celle de la dernière évolution) ;

Chaque mois l'onglet est réinitialisé (pas de reliquat des mois précédents).

Le calcul pour déterminer si l'offre est « significative » s'appuiera sur les dernières données disponibles du fournisseur et a minima sur les données du trimestre précédent.

Pour l'initialisation du procédé, le fournisseur enverra l'ensemble des grilles du mois du décembre permettant de couvrir au moins 90% en nombre de sites actifs¹ de chacune des classes d'offres de son portefeuille, que le prix ait évolué ou pas depuis novembre.

N.B. : Les entreprises locales de distribution devront remplir les cases Zi et NTR pour chaque offre de fourniture de gaz². Lorsque cette granularité n'est pas disponible, le fournisseur renseignera ces cellules avec le couple de valeurs le plus représentatif de leur portefeuille. La CRE invite les fournisseurs ne disposant pas du tout de cette information de se rapprocher de ses services.

2.3 Grille tarifaire

¹ Le calcul d'exhaustivité des offres transmises (90% de la classe d'offre) se fera sur les meilleures estimations du fournisseur au moment de l'envoi.

² Les offres de fourniture sur les nouvelles concessions gazières sont exclues du périmètre de contrôle à ce stade.

Cet onglet est rempli et envoyé **tous les mois** entre le 15 du mois M et le 5 du mois suivant (M+1) avec les prix hors toutes taxes.

En électricité, ne sont relevés dans cet onglet que les grilles de prix pour les offres de l'onglet « Offre » ayant des options Base et HP/HC.

Remarque : l'onglet « offre » contient bien les informations d'une offre n'ayant pas d'option Base ou HP/HC mais qui satisfait les critères décrits au 2.2.

Les prix pour les offres en électricité sont décomposés en part fixe et en part variable, la part variable étant découpée dans un premier temps en 2 postes horaires :

Part variable	
Poste 1 (Base ou H.Creuses)* € HTT /kWh	Poste 2 (H. Pleines)* € HTT/kWh

2.4 Synthèse

Onglet	Informations générales	Offre	Grille tarifaire
Fréquence de remplissage	Trimestrielle	Mensuelle	Mensuelle
Echéance de transmission	1 ^{er} mois du trimestre suivant	Entre le 15 du mois et le 5 du mois suivant	Entre le 15 du mois et le 5 du mois suivant
Périmètre	Ensemble du portefeuille résidentiel	<ol style="list-style-type: none"> Toutes les offres disponibles à la souscription Toutes les évolutions de prix 	Electricité : Toutes les offres ayant une option Base ou HP/HC Gaz : Toutes les offres
Contraintes		<ol style="list-style-type: none"> Représentation exhaustive de la classe d'offre (90%) Chaque mois l'onglet est réinitialisé (pas de reliquat des mois précédents). ELD gazières : transmettre les paramètres géographiques (NTR, Zi) les plus représentatifs pour chaque offre. 	Prix pour les profils de consommations définis
Initialisation	Non renseigné	Le périmètre des offres à transmettre concerne tous les contrats en cours (y compris celles dont le prix n'a pas évolué) ainsi que toutes les offres disponibles à la souscription, au moment de l'envoi. La contrainte d'exhaustivité (90% de la classe d'offre) s'applique.	Grilles de prix du mois d'envoi

3. Mise en œuvre du remplissage systématique

Comme indiqué aux paragraphes 2.2 et 2.3, les onglets « Offre » et « Grille tarifaire » sont envoyés mensuellement : pour un mois donné M, le fournisseur envoie les données entre le 15 du mois M et le 5 du mois suivant (M+1). L'onglet « Informations générales » est quant à lui actualisé trimestriellement : pour le premier mois d'un trimestre T, il faudra remplir les données de cet onglet avec les dernières valeurs connues pour le trimestre T-1.

Les étapes ci-dessous et les exemples ne sont pas valables **pour le premier envoi** qui devra contenir l'ensemble des offres permettant de couvrir au moins 90% de chacune des classes d'offre du portefeuille du fournisseur.

1) Mois n°1

Un fournisseur au mois 1 (février) crée une nouvelle offre disponible à la souscription (Offre 1) et actualise ses offres indexées sur le TRVE (Offre 2 et 3). Ces deux offres se distinguent par des modalités d'évolution différentes (-X% et -Y%) qui sont précisées dans la colonne « Evolution & formule d'indexation ».

L'onglet « Offre » du fichier est ainsi rempli de la manière suivante :

		Classe d'offre											
Mois*	Nom offre*	Typologie d'offre*	Sous-catégorie de l'offre*	Evolution & formule d'indexation	Durée de garantie de détermination du prix*	Durée du contrat* (en année)	Statut	Part verte (hors possibilité des options vertes) %	Option verte (le fournisseur ne propose pas d'offre verte distincte) oui/non	Supplément pour les options 'vertes' €/kWh ou €/mois (préciser)	Couplée avec offre gaz (une offre est couplée si les tarifs en gaz et/ou en électricité diffèrent de l'offre non couplée)		
01/02/2024	Offre 1	Prix fixe	Offre à prix 100% fixe		2	Indéterminé	Souscription	0	non	non	non		
01/02/2024	Offre 2	Prix indexé TRVE ou PRVG	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -1% et part variable -2%	1	Indéterminé	Contrat en cours	0	non	non	non		
01/02/2024	Offre 3	Prix indexé TRVE ou PRVG	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -1% et part variable -2%	1	Indéterminé	Contrat en cours	0	non	non	non		

Dans l'onglet « Grille tarifaire » les prix des Offre 1, 2 et 3 sont indiqués. Les chiffres présentés n'ont qu'une valeur illustrative :

Mois*	Nom offre*	Option* (Base ou HP/HC)	Puissance* kVA	Abonnement* € HTT/mois	Part variable	
					Poste 1 (Base ou H.Creuses)* € HTT /kWh	Poste 2 (H. Pleines)* € HTT/kWh
01/02/2024	Offre 1	Base	6	9	0,3	
01/02/2024	Offre 1	Base	9	11	0,3	
01/02/2024	Offre 1	HP/HC	9	10,5	0,25	0,3
01/02/2024	Offre 1	HP/HC	12	11,5	0,23	0,27
01/02/2024	Offre 2	Base	6	9,5	0,28	
01/02/2024	Offre 2	Base	9	11,5	0,28	
01/02/2024	Offre 2	HP/HC	9	11	0,23	0,29
01/02/2024	Offre 2	HP/HC	12	12	0,21	0,26
01/02/2024	Offre 3	Base	6	10	0,26	
01/02/2024	Offre 3	Base	9	12	0,26	
01/02/2024	Offre 3	HP/HC	9	11,5	0,21	0,28
01/02/2024	Offre 3	HP/HC	12	12,5	0,19	0,25

2) Mois n°2

L'Offre 1 a un nouveau prix disponible à la souscription (nouvelle campagne par exemple) au mois 2 (mars) :

		Classe d'offre											
Mois*	Nom offre*	Typologie d'offre*	Sous-catégorie de l'offre*	Evolution & formule d'indexation	Durée de garantie de détermination du prix*	Durée du contrat* (en année)	Statut	Part verte (hors possibilité des options vertes) %	Option verte (le fournisseur ne propose pas d'offre verte distincte) oui/non	Supplément pour les options 'vertes' €/kWh ou €/mois (préciser)	Couplée avec offre gaz (une offre est couplée si les tarifs en gaz et/ou en électricité diffèrent de l'offre non couplée)		
01/03/2024	Offre 1	Prix fixe	Offre à prix 100% fixe		2	Indéterminé	Souscription	0	non	non	non		

Mois*	Nom offre*	Option* (Base ou HP/HC)	Puissance* kVA	Abonnement* € HTT/mois	Part variable	
					Poste 1 (Base ou H.Creuses)* € HTT /kWh	Poste 2 (H. Pleines)* € HTT/kWh
01/03/2024	Offre 1	Base	6	10	0,25	
01/03/2024	Offre 1	Base	9	12	0,27	
01/03/2024	Offre 1	HP/HC	9	11	0,21	0,27
01/03/2024	Offre 1	HP/HC	12	12	0,21	0,26

3) Mois n°3

Au mois 3 (avril), une offre indexée sur une référence marché voit son prix évoluer (Offre 4). La construction du prix est explicitée (produits et formules) dans la colonne « Evolution & formule d'indexation ». Une nouvelle campagne pour l'Offre 1 est effectuée.

Classe d'offre				Evolution & formule d'indexation	Durée de garantie de détermination du prix*	Durée du contrat (en année)	Statut	Part verte (hors possibilité des options vertes) %	Option verte (le fournisseur ne propose pas d'offre verte distincte) oui/non	Supplément pour les options 'vertes' €/kWh ou €/mois (préciser)	Couplée avec c (une offre est couplée en gaz et/ou différent de l'offre n)
Mois*	Nom offre*	Typologie d'offre*	Sous-catégorie de l'offre*								
01/04/2024	Offre 1	Prix fixe	Offre à prix 100% fixe		2	Indéterminé	Souscription	0	non	non	non
01/04/2024	Offre 4	Prix indexé référence de marché	-	Part fixe : +1% par fixe du TRVE / Part variable : A + a*[CALY+1] + b*[Q+1] + c*[M+1]	Indéterminé	Indéterminé	Contrat en cours	0	non	non	non

Mois*	Nom offre*	Option* (Base ou HP/HC)	Puissance* kVA	Abonnement* € HTT/mois	Part variable	
					Poste 1 (Base ou H. Creuses)* € HTT /kWh	Poste 2 (H. Pleines)* € HTT/kWh
01/04/2024	Offre 1	Base	6	9	0,3	
01/04/2024	Offre 1	Base	9	11	0,3	
01/04/2024	Offre 1	HP/HC	9	10,5	0,25	0,3
01/04/2024	Offre 1	HP/HC	12	11,5	0,23	0,27
01/04/2024	Offre 4	Base	6	9,5	0,28	
01/04/2024	Offre 4	Base	9	11,5	0,28	
01/04/2024	Offre 4	HP/HC	9	11	0,23	0,29
01/04/2024	Offre 4	HP/HC	12	12	0,21	0,26

Le mois 3, qui correspond au premier mois du trimestre T2, le fournisseur doit actualiser l'onglet « Informations générales » avec les données de volumes des offres communiquées au T1 :

Mois de reporting

Vue portefeuille OM sur le trimestre précédent (au 30/03/2024)

Typologie	Sous-catégorie	Volume portefeuille (pré-filtré)
Prix fixe	Offre à prix 100% fixe	350
Prix fixe	Offre à prix semi-fixe	
Prix indexé TRVE ou PRVG	Indexé évolution TRVE €/MWH (part fixe et part variable)	1207
Prix indexé TRVE ou PRVG	Indexé évolution TRVE % (part fixe et part variable)	
Prix indexé référence de marché	-	
OTD	-	
Autres offres	-	250

Ces catégories sont alignées avec la typologie d'offre des lignes directrices (telle que définie dans la délibération 2024-105).

Bilan portefeuille du trimestre

Ne sont reportées que les offres envoyées lors du trimestre précédent

Mois	Nom offre	Classe d'offre		Autre évolution & formule d'indexation	Durée de garantie de détermination du prix	Nombre de clients
		Typologie d'offre	Sous-catégorie de l'offre			
01/02/2024	Offre 1	Prix fixe	Offre à prix 100% fixe		2	177
01/03/2024	Offre 1	Prix fixe	Offre à prix 100% fixe		2	311
01/02/2024	Offre 2	Prix indexé TRVE ou P	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -x1% et part variab	1	531
01/03/2024	Offre 2	Prix indexé TRVE ou P	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -x1% et part variab	1	467
01/02/2024	Offre 3	Prix indexé TRVE ou P	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -y1% et part variab	1	703
01/03/2024	Offre 3	Prix indexé TRVE ou P	Indexé évolution TRVE %	Part fixe -y1% et part variab	1	712

Les Offres 2 et 3 représentent ainsi 98% du volume total de la classe « Indexé TRVE % ». Sur la base de ces chiffres, les Offres 2 et 3, lorsque leurs prix évolueront, devront être actualisées dans un nouvel envoi mensuel des données.

L'Offre 1 apparaît ici car, bien que ne dépassant pas le seuil de 89%, celle-ci génère de nouvelles offres disponibles à la souscription.

Remarque 1: l'Offre 1 peut être distinguée dans la colonne « Nom offre » par campagne de disponibilité à la souscription (par exemple : Offre 1 – campagne mars-24) et être agrégée sous un seul label « Offre 1 » dans l'onglet « Informations générales ». Le choix est laissé libre au fournisseur.

Remarque 2 : l'Offre 4 n'ayant évoluée qu'au T2, elle n'apparaît pas dans l'onglet « Informations générales ». Le fournisseur peut cependant l'y faire apparaître par simplicité.

4. Transmission des fichiers

Les fichiers devront être déposés sur la plateforme de partage sécurisée de la CRE TransferPro entre les 15 du mois M et le 5 du mois M+1.

Les formats des noms des fichiers devront impérativement commencer par le nom du fournisseur :

« NOMFOURNISSEUR_ » et se terminer par l'année et le mois d'envoi : « _AAAAMM ».

Pour les fournisseurs n'ayant pas communiqué de responsable pour la transmission des données, nous les invitons à nous communiquer le nom d'un ou deux responsables (nom prénom et e-mail par mail à l'adresse indicateurs.electricite@cre.fr) pour lesquels des accès à la plateforme sécurisée seront créés. Les responsables recevront une notification par mail leur permettant l'accès à leur dossier sur la plateforme.

Pour déposer un fichier, les responsables doivent se placer dans le bon dossier, sélectionner le « + » dans la sélection en haut à droite et cliquer sur « Importer un fichier ».

Il ne sera pas possible de modifier ou supprimer un fichier chargé sur la plateforme, en cas d'erreur les responsables fournisseur peuvent charger le nouveau fichier et signaler par mail le fichier à supprimer.

The screenshot displays the CRE TransferPro interface. On the left is a dark blue sidebar with four menu items: 'Envoyer un fichier', 'Boîte de réception', 'Mes fichiers', and 'Espace collaboratif'. The main area features a search bar at the top with the text 'Rechercher un fichier'. Below it is a breadcrumb trail: '?_Autres Fnrs > FNR > Grilles tarifaires > Electricité > 2024'. A table header is visible with columns for 'NOM DU FICHIER', 'PROPRIÉTAIRE', 'DATE DE MODIFICATION', and 'TAILLE'. A 'Dossier précédent' button is located below the table. On the right side, a 'Details' dropdown menu is open, showing options: 'Créer un dossier', 'Importer un fichier', 'Document Word', 'Document Powerpoint', and 'Document Excel'.